



**Compte-rendu**  
**GRUPE DE TRAVAIL TOURISME - PATRIMOINE**  
*Du 30 août 2007*  
**à Remenoville**

**Étaient présents :**

Claude RICHARD (Office de Tourisme), Jean-Marie HUEBER (Gerbéviller), Lionel BEZARD (Moyen), Yannick BEAUDOUIN (Remenoville), Pierre MANGEOLLE (Vallois)

**Excusés :** François GUIZOT (Gerbéviller), Yves RICHEZ (Moyen), Frédéric CHAUSSON (Office de Tourisme)

\* \* \*

**1. Etude de la demande de subvention de Val de Mortagne**

Pierre MANGEOLLE, Président de l'association, présente l'opération « **Draisine Grande Vitesse** » :

- L'association a organisé une manifestation dans le cadre de l'arrivée du TGV les 9 et 10 juin derniers ;
- Au programme : exposition de photos et d'objets ferroviaires, balades en draisines et draisine à moteur, danses folkloriques, diaporama sur l'itinéraire Mont-sur-Meurthe / Bruyères et feu d'artifice ;
- L'association a fait appel à des entreprises locales et à un chantier d'insertion ;
- Val de Mortagne sollicite la communauté de communes pour une subvention de 2 000 € correspondant à 30 % du montant TTC prévisionnel, soit 6 840 €.

**Le groupe est favorable à cette demande**, car c'est un opérateur essentiel du tourisme sur le territoire. Le groupe estime qu'il est important d'organiser des manifestations pour animer les sites touristiques.

**2. Rôle de l'association Val de Mortagne dans le tourisme local**

Lors de l'étude « attractivité », l'importance de Val de Mortagne avait également été mise en avant. Le groupe s'interroge sur le rôle que pourrait jouer cette association dans la politique touristique locale.

Le groupe propose qu'elle devienne **un opérateur de promotion touristique** sachant qu'elle regroupe une majorité des prestataires touristiques du secteur. Val de Mortagne pourrait **participer au projet de voie verte** sur la ligne Mont-sur-Meurthe / Bruyères. De plus, le groupe suggère à Val de Mortagne d'**améliorer l'accueil sur le site du Pré Fleury** (banc, jeux pour les enfants, etc.).

Toutefois, les participants souhaitent que la communauté de communes garde la maîtrise d'ouvrage sur les actions. **Le groupe propose de préciser le partenariat qui pourrait être mis en place entre la communauté de communes et Val de Mortagne** dans une convention. (*Note suite à la réunion : le groupe pourrait faire appel au Comité Départemental du Tourisme pour l'aider dans cette démarche*).

**Le rôle de l'Office de Tourisme reste inchangé** : représenter les sites touristiques dans les salons, accueillir et conseiller les touristes, monter des packs à l'échelle du Pays Lunévillois.

**3. Définition d'un règlement d'aide touristique**

A la suite de la demande de financement des plaquettes du site du Pré Fleury et de la demande de Val de Mortagne, les élus souhaitent que le groupe de travail définisse un règlement pour la promotion touristique.

Le règlement utilisé pour les manifestations culturelles est adapté par le groupe « Tourisme ». Il sera proposé aux élus du bureau et du conseil communautaire :

## Règlement d'aide à la promotion touristique

La Communauté de Communes de la Mortagne a décidé de fixer des objectifs prioritaires dans le cadre du soutien à la promotion touristique :

- Améliorer la visibilité des activités touristiques du territoire ;
- Favoriser les opérations collectives.

Pourront être soutenus les projets de promotion touristique :

- Portés par des associations ou des privés ;
- Et relevant de l'édition de supports de communication ou de l'organisation de manifestations ayant un rayonnement dépassant les limites du territoire.

Pour être soutenus, les organisateurs s'engagent à :

- Associer la communauté de communes et plus particulièrement le groupe de travail « Tourisme » dans la phase d'élaboration du projet ;
- Inscrire leur projet dans une dynamique collective ;

Ne seront pas soutenus :

- Les projets démesurés par rapport au territoire ;
- Les initiatives qui ne seraient pas locales.

- **Le dossier devra être déposé avant le 15 décembre pour les opérations qui seront organisées sur le territoire l'année suivante.**
- **Les porteurs de projet seront invités à venir présenter leur projet lors d'une réunion du groupe de travail « Tourisme ».**
- **La subvention sera calculée par rapport aux devis et sera versée au vu des factures acquittées, d'un rapport moral et d'un compte de résultat définitif.**
- **Les projets déposés en cours d'année seront examinés en fonction des crédits disponibles. Dans tous les cas, les dossiers doivent être déposés complets avant le lancement de l'opération.**

*Le logo de la Communauté de Communes de la Mortagne devra apparaître sur tous les supports de communication.*

#### 4. Préparation d'un guide touristique commun

Lors de la dernière réunion, le groupe avait proposé d'éditer un guide touristique illustré, commun à tous les prestataires touristiques du territoire. Les participants pensent qu'il faudrait **élargir aux territoires limitrophes**.

**Le groupe propose d'inviter tous les prestataires touristiques. Seules les personnes participant à l'élaboration du projet apparaîtront dans le guide.**

#### 5. Intégration du développement durable dans les projets touristiques

Les projets s'inscrivent pleinement dans le développement durable :

Participation, gouvernance	Durabilité écologique	Durabilité économique	Durabilité sociale
- travail collectif au sein du groupe de travail et de Val de Mortagne - création d'un guide touristique commun avec tous les partenaires	- valorisation de la vallée de la Mortagne - participation au projet de voie verte (circulation douce)	- promotion des prestataires touristiques	- maintien d'emplois touristiques locaux - appel à des chantiers d'insertion

#### 6. Questions diverses

- Claude RICHARD informe le groupe que l'exposition « Folies verrières » est en cours au Château de Lunéville. Des créations contemporaines en verre y sont exposées jusqu'au 15 septembre.
- **Un projet, porté par le Pays et l'Office de Tourisme, prévoit de relier les circuits de randonnée à l'échelle du Pays.** Yannick BEAUDOUIN, responsable du groupe « Tourisme » et Président du Club Vosgien Bayon / Gerbéviller, estime que ce projet n'est pas intéressant : le public de promeneurs occasionnels recherche des circuits courts et les randonneurs plus expérimentés n'ont pas besoin d'un balisage spécifique.

Destinataires du compte-rendu :

- membres de la commission « Economie »
- membres du Bureau